



Les Plans

Bien Vivre la Ruralité dans le Gard

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 06 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le six septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Mairie Les Plans, sous la présidence de Monsieur BARONI Gérard, Maire.

Tous les élus étaient présents ou représentés, le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Après avoir adopté à l'unanimité le dernier Procès-verbal, sur la proposition de Monsieur le Maire, Mme MAZELLIER Marie-Thérèse est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant, compte tenu de l'urgence de la situation :

- Liste en non-valeur – Budget Assainissement collectif 2011

Le Conseil Municipal vote l'urgence et les modifications de l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Conventions de servitude sur le réseau électrique Haute Tension - ENEDIS,
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2018 aux communes adhérentes à Ales Agglomération en 2017,
- Restauration du Pont Romain lieudit « Le Leiras » - Demande de subvention auprès de la Région,
- Restauration du Pont Romain lieudit « Le Leiras » - Demande de subvention auprès du GAL Cévennes,
- Aménagement d'un SAS d'entrée à la mairie – Choix de l'entreprise.

1/ LISTE EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2011

Monsieur le Maire indique que le receveur d'Alès Municipale demande qu'une nouvelle délibération soit prise concernant la liste en non-valeur du budget M49 assainissement, de l'exercice 2011 et que les opérations comptables soient modifiées.

La nouvelle liste en non-valeur n° 1521700231 / 2018 s'élève à un montant total de 157.00 euros.

Monsieur le Maire indique qu'un transfert de crédits de 35 euros doit être effectué pour une nouvelle prise en charge de la liste en non valeur.

Le Conseil municipal :

-Décide d'admettre la liste n° 1521700231 / 2018 d'un montant de 157.00 euros en non-valeur, au lieu des 122,00 € initialement prévus.

-Demande à Monsieur le Maire de prévoir les crédits correspondants et d'émettre le mandat et le titre demandés par le receveur.

Vote à l'unanimité.

2/ CONVENTIONS DE SERVITUDE SUR LE RESEAU ELECTRIQUE HAUTE TENSION - ENEDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux électriques pris en charge et financés par ENEDIS afin de réaliser le dédoublement et la création d'un bouclage Haute Tension (HTA), ce réseau structurel traverse les communes de Saint Privat, Servas, Les Plans et Brouzet.

Ces travaux sont nécessaires afin d'améliorer durablement le réseau électrique devenu ancien sur l'ensemble de ce secteur et limiter fortement les coupures électriques imprévues.



Le bureau d'études ZENITH mandaté par ENEDIS transmet actuellement aux propriétaires concernés et notamment à la Mairie des conventions de servitude de passage.

La Mairie est concernée par un passage de ces réseaux sur les Chemins communaux. Monsieur le Maire indique que des prescriptions seront données afin que les chemins communaux utilisés soient remis dans leur état initial.

Ces travaux restent entièrement à la charge d'ENEDIS.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion va être organisée en Mairie courant octobre 2018 en présence du bureau d'études et des propriétaires concernés afin de présenter clairement le projet sur toute la commune des Plans.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'accepter cette convention,
- Demande à Monsieur le Maire de signer tout document afférent à cette décision.

3/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2018 AUX COMMUNES ADHERENTES A ALES AGGLOMERATION EN 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de 2018 pour Alès agglomération adopté le 20 juin 2018.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport susvisé de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui détermine le coût des charges transférées et le calcul de l'attribution de compensation de chaque nouvelle commune devenue membre d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2017.

4/ RESTAURATION DU PONT ROMAIN LIEUDIT « LE LEIRAS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION & 5/ RESTAURATION DU PONT ROMAIN LIEUDIT « LE LEIRAS » - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GAL CEVENNES

Demande de subvention petit patrimoine bâti

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de « Restauration du Pont romain lieudit « Le Leiras ». Monsieur le Maire présente ce dossier et précise que la dépense globale prévisionnelle est estimée à **13 635.32 euros HT**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de la Région Occitanie et auprès du GAL Cévennes au titre de l'année 2018.

La part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées.

*** Restauration du Pont romain lieudit « Le Leiras »**

Subvention d'investissement GAL Cévennes	(64 % HT)	8 726.60 euros
Subvention d'investissement Région	(16 % HT)	2 181.65 euros
Autofinancement Mairie	(20 % HT)	2 727.07 euros HT
Montant total de l'opération		13 635.32 euros HT

Après examen du dossier et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de « Restauration du pont romain lieudit « Le Leiras » » et prend acte du montant des dépenses en valeur à ce jour,
- Décide de solliciter une aide financière auprès de la Région Occitanie et du GAL Cévennes dans le cadre du petit patrimoine bâti,
- Acte que le financement restant à la charge de la commune sera couvert par l'autofinancement et/ou l'emprunt,
- Mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.



6/ AMENAGEMENT D'UN SAS D'ENTREE A LA MAIRIE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d' « Aménagement du parvis commun de la Mairie et de l'Eglise ». Il indique qu'en rapport avec le montant prévisionnel des travaux d'aménagement d'un SAS sur le parvis de la Mairie, une consultation simple a été lancée et indique avoir reçu 3 devis :

- ROUSSON Construction = 15 249.69 euros HT
- **SARL BENEZET Fils = 14 951.70 euros HT**
- ROMESTAN David = 15 241.90 euros HT

Monsieur le Maire indique que l'offre économiquement la plus avantageuse a été formulée par l'entreprise SARL BENEZET Fils pour un montant de 14 951.70 €HT soit 17 942.04 € TTC.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le choix de l'entreprise SARL BENEZET Fils,
- Autorise le Maire à lancer les travaux et à signer tout document relatif à ce dossier.

La séance est levée à 19 h 05